

Conférence sur la création d'un Conseil de l'Europe: Déclarations des délégués des États signataires (Londres, 5 mai 1949)

Légende: Le 5 mai 1949, lors de la cérémonie de signature du Statut du Conseil de l'Europe au Palais de Saint-James à Londres, les délégués des gouvernements des dix États fondateurs du Conseil de l'Europe prononcent une déclaration dans l'ordre alphabétique des pays qu'ils représentent.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Affaires étrangères, AE. Conférence sur la création d'un Conseil de l'Europe, 12379.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conference_sur_la_creation_d_un_conseil_de_l_europe_declarations_des_delegues_des_etats_signataires_londres_5_mai_1949-fr-d790e659-8731-42d1-93d4-f77ed1f05ba1.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

Conférence sur la création d'un Conseil de l'Europe (Londres, 3-5 mai 1949)

[...]

Cérémonie de signature, jeudi 5 mai à 16 h.

55. Déclarations des délégués

Le Président (M. Bevin — Royaume Uni) déclare que la Conférence est réunie pour la cérémonie de la signature du Statut du Conseil de l'Europe et de l'Arrangement relatif à la Création d'une Commission Préparatoire. Il pense que tous ses collègues désireront prononcer quelques mots à cette occasion et se propose d'appeler les représentants de chaque Gouvernement à tour de rôle, afin qu'ils signent le document après leur déclaration.

Le Vicomte Obert de Thieusies (Belgique), M. Gustave Rasmussen et le Comte Edouard Reventlow (Danemark), M. Robert Schuman et M. René Massigli (France), M. Seán MacBride et M. J. W. Dulanty (République Irlandaise), M. Carlo Sforza et M. Tommaso Gallarati Scotti (Italie), M. Joseph Bech et M. André Clasen (Luxembourg), M. Stikker et le Jonkheer E. Michiels van Verduynen (Pays-Bas), M. Halvard, M. Lange et M. P. Prebensen (Norvège), M. Östen Undén et M. Gunnar Hägglöf (Suède), M. Ernest Bevin et M. Christopher Mayhew (Royaume Uni) s'avancent tour à tour, chaque chef de délégation faisant une courte déclaration qui figure en Annexe à ce compte rendu.

[...]

Annexe

1. Déclaration de l'Ambassadeur de Belgique

Je ne puis m'empêcher de regretter vivement que les circonstances aient rendu impossible la présence, ici, du Ministre des Affaires Etrangères et du Premier Ministre de mon pays, qui a toujours apporté un si large concours à l'œuvre de la coopération internationale et, en particulier, à la coopération européenne.

Mieux que moi, il aurait dit combien la Belgique est heureuse de pouvoir, en cette heure solennelle de l'histoire, apposer sa signature à l'acte constitutif du Conseil de l'Europe.

La Belgique, plus qu'aucun autre pays peut-être, a été, au cours d'une histoire déjà longue, la spectatrice, et bien souvent la victime, des discordes de l'Europe et même du monde. Elle n'en est que plus désireuse de collaborer, en toute bonne foi et de toutes ses forces, à la constitution du Conseil de l'Europe. Elle a le ferme espoir de voir poser aujourd'hui les bases d'une construction encore modeste mais qui deviendra, avec le temps, un édifice solide et grandiose capable de donner asile à la civilisation européenne et à la paix du monde. Elle se rend clairement compte de la nécessité absolue d'établir entre les nations européennes une union plus intime, faite de compréhension et de bonne volonté, et qui seule permettra de préserver, à l'avenir, la paix et de sauvegarder les valeurs morales, spirituelles et sociales qui ont été, jusqu'à présent, l'apanage de la civilisation européenne.

C'est dans cet esprit et avec cet espoir que je viens, en ce moment, apposer ma signature au nom de la Belgique. Il convient que cette cérémonie ait lieu à Londres, qui a été, pendant les récentes années, le rempart de la civilisation européenne, comme il convient que le siège de l'organisation future soit bientôt transféré sur le Continent dans une ville qui constitue un symbole de cette union vers laquelle nous tendons.

2. Déclaration du Ministre des Affaires Etrangères du Danemark

La création d'un Conseil de l'Europe comprenant un Comité de Ministres et une Assemblée, reflétant les nuances politiques des Parlements des États-membres, constitue une expérience audacieuse, bien que certains la considèrent comme n'étant pas d'une audace suffisante. Quoi qu'il en soit, cette expérience doit réussir, et elle réussira, car déjà des événements récents ont démontré la nécessité de réduire par degrés

certaines des barrières qui séparent les pays européens, si nous voulons maintenir notre niveau de vie matérielle et culturelle, au sein de l'actualité changeante.

La nouvelle organisation exigera de l'imagination et de la modération, et il faudra en même temps qu'elle soit dotée du pouvoir d'agir. Je suis convaincu que le Conseil sera à la hauteur de sa tâche. La structure du Statut du Conseil de l'Europe est assez ferme pour constituer une base de travail solide, et, en même temps, son cadre est assez flexible pour permettre le développement de la coopération dans le sens que dictera l'expérience acquise au cours des travaux mêmes du Conseil.

Si un accord complet a été réalisé sur le texte du traité qui doit être signé, c'est, pour une très large part, grâce à la sagesse et à la coopération pleine d'égards de notre président, M. Bevin, dont l'esprit de compréhension et la cordialité ont marqué d'une empreinte particulière le cours de nos négociations.

La force spirituelle de l'Europe occidentale repose sur la foi dans la liberté démocratique. Il sied, en conséquence, de mettre l'accent sur le fait que le nouveau Conseil de l'Europe ne sera pas seulement un instrument pour resserrer les liens entre les pays européens, mais qu'il constituera en même temps un moyen de défense des idéaux démocratiques qui sont notre patrimoine commun.

J'ai l'espoir que cette tentative en vue d'unifier l'Europe démocratique dans un but pacifique marquera le point de départ vers une coopération encore plus étroite entre les pays qui y souscrivent à l'heure actuelle.

C'est pour moi un honneur de signer ce document au nom du Royaume du Danemark, sûr des grandes possibilités qu'il renferme. Je suis particulièrement heureux de le faire aujourd'hui, car le 5 mai est un jour de réjouissance nationale au Danemark : c'est, en effet, l'anniversaire de sa libération.

3. Déclaration de M. Schuman, Ministre des Affaires Etrangères de France

La définition de l'Europe comme entité géographique a fait l'objet de savantes polémiques qui continuent. Mais l'Europe ne saurait attendre la fin de ce débat : elle se définit elle-même par la volonté de ses populations.

Pressée par les besoins de sa restauration matérielle et morale, hantée par sa soif de paix et de sécurité, elle se construit dans le réel, sur la base de ses affinités culturelles et par la mise en commun de ses ressources.

L'Aide Marshall a stimulé d'une façon décisive l'organisation économique des pays européens. Leur défense commune a été l'objet de traités récents, sauvegarde de la liberté et de l'indépendance des nations adhérentes.

Aujourd'hui, nous jetons les fondations d'une coopération spirituelle et politique, de laquelle naîtra l'esprit européen, principe d'une vaste et durable union supranationale.

Cette union n'aura ni pour but ni pour conséquence d'affaiblir le lien national. La diversité et l'originalité des apports que feront les pays membres à leur communauté, fourniront, au contraire, l'aliment essentiel des travaux de l'association européenne et rendront possible la conciliation entre l'indispensable dynamisme et les considérations d'une prudence réaliste.

Nous n'entendons ni renier notre passé propre, ni compromettre l'élan de nos aspirations particulières que nous nous bornerons à coordonner dans le cadre d'une immense œuvre commune.

On ne saurait mieux servir son propre pays qu'en lui assurant, dans la paix et dans l'indépendance, le concours amical d'autres pays solidaires dans la recherche d'un bien-être qui sera durable dans la mesure où il sera commun à tous. Comme les individus ils sont faits pour s'entendre et s'entraider. L'accueil si bienveillant qu'ont bien voulu nous réserver Leurs Majestés le Roi et la Reine, accueil dont nous garderons un souvenir reconnaissant, témoigne que ces sentiments sont ceux de la grande Communauté britannique comme ils le sont de son Gouvernement.

C'est sur le sol français que se trouvera le siège de notre organisation. La France vous sait gré de ce choix qui est pour elle un honneur et un témoignage de confiance. Elle s'est toujours senti une vocation d'apostolat. Nos révolutionnaires ont porté au-delà de nos frontières le nouveau message de liberté qui est devenu le bien commun de l'humanité contemporaine. Dans leur zèle ils n'ont pas toujours su se maintenir dans la limite des méthodes pacifiques. Nous ne subirons pas pareille tentation ; l'exemple et la persuasion seront nos seuls moyens dans une entreprise qui sera exclusivement pacifique et constructive. Nous ne menacerons personne en nous associant en vue d'une aide mutuelle ; mais nous servons en même temps l'Europe dans son ensemble en créant le noyau d'une Europe renouvelée, régénérée dans les épreuves communes et consciente de son éternelle mission civilisatrice.

4. Déclaration du Ministre des Affaires Etrangères d'Irlande

Au nom de l'Irlande, j'accueille avec une profonde satisfaction ce premier pas vers un plus grand degré d'unité en Europe.

Pendant que, dans ce pays, ce que nous appelons la civilisation a fait d'énormes progrès sur le plan matériel, les principes moraux qui constituent la base de notre civilisation chrétienne ont, dans une certaine mesure, été négligés et oubliés. Il en résulte que les fondements mêmes sur lesquels repose la société ne se sont jamais trouvés aussi ébranlés. Cette leçon se dégage clairement des deux dernières guerres et des périodes qui les ont suivies. Cela est dû en grande partie au fait que nous n'avons pas compris que le progrès matériel et scientifique, à moins d'être accompagné d'un affermissement des principes moraux qui lient la société, ne peut que mener l'humanité au bord du précipice.

Nous avons tenté, au moyen de ce Statut, de créer un cadre à l'intérieur duquel l'évolution de la conscience européenne garantira l'utilisation du progrès matériel pour le bien de l'humanité et non dans des buts de destruction, de rivalité ou de domination. Les peuples aspirent à la paix et à la sécurité économique et sociale. Une lourde responsabilité pèse sur nous, représentants de cette partie du monde, qui devons assurer la réalisation de cette aspiration. Dans la mesure où le Conseil de l'Europe y contribue, sa création constitue un premier pas d'une importance vitale.

Mais nous ne faisons ici que créer un cadre matériel. Ce qui importe c'est la sincérité de notre attachement aux droits et aux principes fondamentaux qui constituent la base morale de la société, ainsi que notre volonté de les appliquer. Ces principes sont les droits fondamentaux et la dignité de la personne humaine, le maintien de la démocratie, l'encouragement du progrès économique et social, et le droit fondamental des nations de choisir leur propre forme de gouvernement, sans ingérence étrangère.

Le succès du travail que nous venons d'accomplir dépendra de la mesure dans laquelle ces conceptions deviendront des réalités vivantes. Nous ne devons pas nous contenter seulement de créer un cadre. Dans l'Europe démocratique, c'est notre devoir immédiat et manifeste d'apporter un espoir et une confiance renouvelés à tous ceux qui sont épris de liberté dans le monde.

Que le Tout-Puissant nous donne la sagesse et le courage de guider nos peuples vers une nouvelle ère de coopération fondée sur la paix, la justice et la charité.

5. Déclaration du Ministre des Affaires Etrangères d'Italie

Peu de traités internationaux ont été signés sous des auspices plus favorables que celles sous lesquelles se trouve placé l'acte actuel. Depuis plusieurs mois, une menace de guerre s'est fait sentir à Berlin, et c'est aujourd'hui précisément que nous apprenons que cette menace disparaît.

Reconnaissons ici que, cela, nous le devons à un réveil, de la part de Moscou, du désir d'une entente pacifique. Mais n'oublions pas que la signature du Pacte de l'Atlantique et la conclusion de nos travaux en vue de la création de l'Union Européenne ont, sans aucun doute, exercé une influence prépondérante en faveur de ce que nous souhaitons tous ardemment : une volonté constante de paix.

Mais nous ne devons pas céder à un mouvement de fierté : nous avons simplement rempli le devoir le plus élémentaire envers nos peuples et envers la paix. Que notre conclusion soit celle-ci : c'est seulement dans l'union que nous trouverons la force.

Si l'instrument que nous signons aujourd'hui avait été forgé par les grotesques dictateurs qui ont mené l'Europe jusqu'au bord de l'abîme, des hymnes de louange eussent retenti en leur honneur.

Nous, représentants de Gouvernements démocratiques, nous sommes bien plus modestes — et peut-être avons-nous quelquefois tort de l'être. Mais nous n'avons pas tort lorsque nous nous en rapportons aux faits et à l'avenir.

C'est notre ferme désir que l'Union, à laquelle nous avons décidé de donner le titre plutôt simple de "Conseil de l'Europe," prouve bientôt au monde qu'elle sert la paix et qu'elle contribue à l'organisation du vieux Continent. Nous réussirons si nous arrivons à créer une Europe dans laquelle les frontières seront tracées, non à l'encre, mais au crayon. Nous réussirons si nous nous souvenons toujours que l'histoire est le cimetière des nations qui n'ont pas su avoir le courage d'affronter l'avenir. L'histoire devrait nous enseigner aujourd'hui que notre devoir est d'organiser l'Europe et d'en supprimer ses compartiments étanches de façon à y relever le niveau de bien-être général. La seule manière d'être égoïste avec intelligence, c'est d'être généreux. C'est pour notre propre bien que chacun de nous saura consentir des sacrifices, si cela est nécessaire.

Nos nations sont libres et fortes. Mieux nous serons organisés, plus nous serons prospères ; plus nous serons prospères, mieux nous comprendrons que notre besoin unique, notre besoin suprême c'est la PAIX.

6. Déclaration de M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg

En constituant le Conseil de l'Europe nous posons les premiers jalons sur la route vers l'union européenne.

La grande idée d'une Europe unifiée, considérée hier encore comme une utopie, sort aujourd'hui du domaine des espérances pour entrer dans la phase des réalisations.

Le chemin à parcourir sera long et semé de difficultés.

L'œuvre que nous entreprenons avec tant de prudence — avec trop de prudence diront à tort d'aucuns qui ne portent pas le poids des responsabilités gouvernementales — cette œuvre, dis-je, demandera beaucoup de patience, de bonne volonté et de compréhension réciproque. Elle ne deviendra une réalité qu'au prix de sacrifices consentis mutuellement à la cause commune et à condition qu'elle soit soutenue par la foi agissante de nos peuples.

Ce sera la tâche et la responsabilité de l'Assemblée Consultative de créer et d'entretenir cet état d'esprit européen.

A Strasbourg, ville de vieille civilisation européenne, l'Europe disposera désormais d'une tribune où, j'en suis sûr, ne seront prononcées que des paroles d'apaisement et de solidarité et qui permettra de donner tout le retentissement désirable aux idées qui sont à la base de notre civilisation commune.

L'Europe *veut* s'unir.

La douloureuse expérience de deux conflits mondiaux a rendu l'atmosphère plus propice que jamais au rapprochement des peuples démocratiques.

L'Europe *doit* s'unir, si elle veut survivre et maintenir dans le monde, tel qu'il s'est formé après la dernière guerre, la place qui a été si glorieusement la sienne dans l'histoire de l'humanité.

Mon petit pays a trop souvent souffert dans le passé des conflits qui ont déchiré le vieux continent pour ne pas saluer avec enthousiasme le premier pas vers la réalisation d'une Europe plus unie.

En apposant la signature de mon pays sous le Statut du Conseil de l'Europe, j'affirme ma foi dans l'avenir de l'Europe et j'ai l'intime conviction de faire œuvre de bon Européen.

7. Déclaration du Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas

L'intérêt porté à l'unité européenne n'est pas nouveau, et l'on peut dire que c'est une idée à laquelle les Pays-Bas offrent un terrain très propice. Notre situation géographique et tout notre passé nous prédisposent en sa faveur. Mais, depuis la fin de la guerre en particulier, il y a eu, parmi nous, un grand désir pour cette unité — un éveil de l'opinion publique qui a trouvé son expression dans les efforts de notre Parlement et de notre Gouvernement dans ce sens. Il y a juste un peu plus d'un an, à la fin d'avril 1948, la Chambre Basse des Etats Généraux a adopté une résolution ayant trait à la coopération européenne future, déclarant que, dans le cadre des Nations Unies, les Pays-Bas participeraient activement à tout mouvement en faveur d'une association fédérale des Etats démocratiques.

Aussi nul ne s'étonnera quand je dis que les Pays-Bas accueilleront le document que nous signons aujourd'hui comme un grand pas vers la réalisation d'un désir largement partagé.

Certains parmi ceux qui préconisent l'unité européenne trouveront que notre progrès est trop prudent, mais ils doivent comprendre et ils comprendront que ceci ne constitue qu'un premier pas sur la voie dans laquelle nous voulons nous engager, et que les progrès que nous effectuons lentement, pas à pas, augmentent nos chances de succès. Nous nous engageons sur cette voie de façon irrévocable. Nous ne pouvons pas risquer un échec. A l'avenir, il nous faudra avancer dans la direction d'une unité toujours plus étroite.

Confiant qu'avec l'aide de Dieu nos efforts seront couronnés de succès, je suis fier de signer le Statut du Conseil de l'Europe au nom des Pays-Bas.

8. Déclaration du Ministre des Affaires Etrangères de Norvège

En apposant ma signature au Statut du Conseil de l'Europe, au nom du Gouvernement norvégien, je désire rendre hommage aux cinq Puissances du Pacte de Bruxelles pour avoir pris l'initiative de jeter les fondements de cette nouvelle organisation de coopération européenne que nous sommes sur le point de créer. Nos remerciements vont également aux nombreux citoyens de marque de divers pays européens qui, par la voix du Mouvement Européen, ont donné expression au désir qu'ont les peuples de s'unir plus étroitement et de coopérer. Sans leurs efforts pour éclairer l'opinion publique, nous aurions pu à peine réaliser ce premier pas vers l'unité politique plus étroite de notre vieux continent.

A travers les âges, l'Europe a été en proie aux guerres et aux conflits. Deux fois au cours de notre génération, des conflits inter-européens ont embrasé la plus grande partie du monde. Par la création du Conseil de l'Europe, nous reconnaissons solennellement ce que nous savons tous depuis la dernière guerre mondiale au moins, c'est-à-dire que les nations européennes ne peuvent plus se permettre de vivre en désaccord ou en état de conflit les unes avec les autres. La civilisation moderne, avec ses nouveaux moyens de communication et la nouvelle base technique de notre système économique, est en train de rendre très rapidement démodé notre régime actuel de souveraineté nationale. Si l'Europe veut survivre et jouir des bienfaits de la technique moderne, il nous faut nous unir et trouver les moyens d'encourager la solidarité entre nations dans tous les domaines de l'activité humaine.

En créant, comme nous allons maintenant le faire, un organisme consultatif permanent entre les Ministres responsables et les représentants de nos parlements nationaux, nous faisons le premier pas vers la coopération entre nos pays, sur des bases durables, coopération qui s'est manifestée de diverses manières, dont l'une des plus importantes jusqu'à maintenant a été l'O.E.C.E.

Ce que nous allons créer n'est pas une fédération, ni une union des États. Une telle union se fera un jour, mais nous faisons bien, je crois, de comprendre que nous avons encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre ce but. Et même au risque de paraître timide aux yeux de beaucoup des partisans enthousiastes du

Mouvement Européen, la méthode la plus sage, selon moi, consiste à avancer prudemment, pas à pas, nous assurant, à mesure que nous progressons, que tout organisme créé par nous soit un véritable succès. Car, après tout, les organisations internationales ne sont que des instruments. Elles ne peuvent pas faire plus que ce que leurs membres sont prêts à entreprendre ensemble. Il y aurait un réel danger à donner l'impression que nous avons déjà atteint ce stade.

Il est peut-être utile aussi de faire remarquer le danger qu'il y aurait à risquer que cette nouvelle organisation fasse double emploi avec des institutions plus anciennes, auxquelles nous appartenons presque tous. Je pense, en particulier, aux Nations Unies et à la Commission Economique Européenne. Je pense aussi à l'organisation de l'O.E.C.E. à Paris. Une des premières tâches du Comité des Ministres sera la définition et la délimitation, d'une manière aussi précise que possible, du champ d'action du Conseil de l'Europe, afin d'éviter tout chevauchement et de favoriser la coordination avec d'autres organisations internationales.

En conclusion, j'aimerais souligner que certains pays qui sont sur le point d'adhérer au Conseil de l'Europe ont derrière eux de longues années de coopération pratique dans de nombreux domaines, coopération qui leur a été d'un grand avantage. Tel est le cas des pays septentrionaux. Notre nouvelle organisation n'exclura nullement — au contraire, favorisera — le développement d'une telle coopération entre les pays européens unis par des liens étroits.

Le Statut que nous signons aujourd'hui ne constitue que le cadre, la base sur laquelle pourra être construite une organisation vivante. La partie la plus importante reste encore à faire. C'est notre volonté de compréhension et de tolérance mutuelle qui décidera si, oui ou non, cette organisation deviendra une réalité vivante. Cela ne dépend pas seulement de ceux qui sont présents ici aujourd'hui. Nous avons besoin de l'appui enthousiaste et intelligent des peuples de tous les États-membres.

9. Déclaration du Ministre des Affaires Etrangères de Suède

Devant le projet tendant à la création d'une nouvelle organisation intereuropéenne, le Gouvernement suédois a dû répondre à la question suivante : Y a-t-il nécessité pour une semblable union des États, en dehors de l'O.E.C.E. et en dehors de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies ? Comme c'est le cas dans beaucoup d'autres pays, nous avons le sentiment en Suède qu'il ne fallait rien négliger qui pût contribuer à accroître la collaboration entre pays européens unis par une même civilisation.

Lorsque nous analysons le Statut qui vient d'être élaboré, nous constatons que le Conseil de l'Europe peut être chargé de tâches importantes qui sont en dehors du ressort des organisations déjà existantes. Ce Conseil de l'Europe doit être une union des démocraties européennes qui acceptent les principes de la prééminence du droit, des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Son programme comportera l'encouragement par les États-membres du progrès économique et social.

Dans une large mesure, la collaboration internationale dans le domaine économique peut intervenir entre des États dont les systèmes politiques sont totalement différents les uns des autres, et dont les idées sur l'importance des droits de l'individu sont différentes également. Il existe, cependant, d'importants problèmes dans le domaine du progrès économique et social qui présentent un intérêt particulier pour les États partageant des conceptions analogues sur la manière d'entendre la démocratie.

Par exemple, de nombreux problèmes se présentent à notre esprit quand nous tentons d'établir un équilibre entre la propriété privée et la propriété collective, entre la liberté de l'individu et le planisme économique, et entre le rôle que l'État, en tant qu'organisme politique, d'une part, et l'organisation économique, d'autre part, doivent jouer dans la société.

Des questions telles que celles-ci influent d'une manière décisive sur les conditions nécessaires au progrès social et économique. Nos pays, dont la vie politique est fondée sur la démocratie, ont commencé à lutter contre les difficultés qui surviennent quand il s'agit d'appliquer, d'une manière acceptable, les principes de la démocratie dans le domaine économique. Nos peuples partagent tous la conviction que les droits de l'homme et les libertés fondamentales ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel d'un État tout-puissant. Ainsi, pourrions-

nous peut-être examiner avec profit, en les discutant et en les étudiant en commun, les problèmes qui agitent notre société. Nous pourrions ainsi collaborer à leur solution dans un esprit démocratique.

Il y a plus d'un an, le Secrétaire d'État aux Affaires Etrangères de Grande-Bretagne proposa un resserrement des liens entre les peuples européens, en vue d'encourager la coopération culturelle, sur le plan matériel aussi bien que spirituel. Nous lui sommes tous profondément reconnaissants pour la façon énergique dont il s'est attaché à réaliser son projet, qui a pris corps dans le Statut devant nous à l'heure actuelle. Je désire également remercier le Gouvernement français, qui a largement contribué au résultat que nous voyons aujourd'hui : j'entends par là le fait que le Conseil de l'Europe soit devenu une réalité.

En signant le Statut du Conseil de l'Europe, le Gouvernement suédois désire exprimer son ardent espoir de voir la nouvelle organisation réaliser pleinement son programme.

10. Déclaration du Secrétaire d'État aux Affaires Etrangères du Royaume Uni

Tout comme mes collègues, je désire exprimer ma conviction que l'occasion présente est d'un caractère véritablement historique.

Le Statut que nous signons aujourd'hui est le fruit de nombreux mois de négociations amicales entre dix des principaux pays de l'Europe occidentale.

Il a pris corps à Paris, au cours des discussions qui ont eu lieu à la fin de l'année dernière, sous la présidence de cet éminent homme d'État français, M. Herriot ; les représentants diplomatiques des dix pays intéressés en ont poursuivi l'étude à Londres : le traité actuel lui confère sa forme définitive.

Cet accord jette les fondements de quelque chose de nouveau, d'un nouvel espoir, dans la vie européenne.

Nous sommes les témoins aujourd'hui de la création d'une institution démocratique commune, dans ce vieux continent d'Europe.

Personne ne saurait prédire l'avenir de l'expérience que nous tentons, mais nous y mettons tous notre espoir, dans la conviction que l'organisation que nous établissons nous aidera à créer une plus grande mesure d'unité entre nos peuples et à réaliser nos idéaux communs.

J'ai dit que c'était une occasion historique, et ce en est réellement une.

A M. Schuman, mon collègue français, je voudrais dire que le moment principal, le moment symbolique sera celui où le Conseil de l'Europe se réunira pour la première fois sur le sol historique de l'Alsace-Lorraine, d'ici quelques mois.

Ce moment sera celui où la ville de Strasbourg, qui, à travers sa longue histoire, a été la victime des rivalités qui mettaient aux prises les nations européennes, deviendra le théâtre d'un nouvel effort de conciliation et d'unité.

Je désirerais exprimer à mes collègues, y compris M. Spaak, dont je regrette vivement l'absence aujourd'hui, qui ont participé à ces négociations, les remerciements du Gouvernement de Sa Majesté pour l'esprit de coopération et de compréhension dont ils ont fait preuve, pour avancer notre entreprise commune.

Je suis réellement heureux que le sort m'ait désigné pour signer ce traité au nom de la Grande-Bretagne.